



Club de soccer le Mistral de Sherbrooke  
350, rue Terrill suite 258  
Sherbrooke Québec J1E 3S7  
Tél. : 819 566-4484 / Téléc. : 819 564-6701  
Courriel : info@mistralsherbrooke.com

[www.mistralsherbrooke.com](http://www.mistralsherbrooke.com)



# Protocole en cas de pluie

## Édition 2017

## Table des matières

1. Terrain fermé par la Ville de Sherbrooke .....	3
2. Programme U4 à U8 .....	4
Personnel décisionnaire .....	4
3. Ligue U9 et plus .....	5
4. Pendant la semaine de relâche des activités .....	6
Entraînements : .....	6
Matches AAA .....	6

# 1. Terrain fermé par la Ville de Sherbrooke

Si la décision de fermer un terrain de soccer a été prise par la Ville de Sherbrooke, l'information sera affichée sur la page d'accueil du site internet du Mistral de Sherbrooke ([www.mistralsherbrooke.com](http://www.mistralsherbrooke.com)).

L'information sera aussi publiée sur la page Facebook du club (<https://www.facebook.com/MistralSherbrooke/>) et ce, après 15h.

L'information sera également disponible sur le site internet de la Ville de Sherbrooke : <https://cartes.ville.sherbrooke.qc.ca/mesloisirsestivaux/>

- Si la fermeture d'un terrain entraîne l'annulation d'une séance d'entraînement, les entraîneurs des équipes concernées seront avisés par courriel par le club.
- Si la fermeture d'un terrain entraîne la remise d'un match, les entraîneurs des équipes concernées seront avisés par courriel par Soccer Estrie.

## 2. Programme U4 à U8

Si malgré la pluie, la Ville de Sherbrooke n'a pas pris la décision de fermer ses terrains, la décision revient au club de soccer le Mistral de Sherbrooke selon l'ordre suivant :

- La décision est prise aux alentours de 15h par le directeur technique en collaboration avec les coordonnateurs du programme U4 à U8;
- En cas d'absence du directeur technique, la décision est prise aux alentours de 15h par le coordonnateur du club;
- En cas d'absence du coordonnateur du club, la décision est prise aux alentours de 15h par le personnel administratif.

En cas de fermeture des terrains, l'information sera affichée sur la page d'accueil du site internet du Mistral de Sherbrooke ([www.mistralsherbrooke.com](http://www.mistralsherbrooke.com)) ainsi que sur la page Facebook du club (<https://www.facebook.com/MistralSherbrooke/>) et ce, après 15h.

Si la pluie s'intensifie après la fermeture des bureaux ou pendant la séance d'entraînement, la décision d'interrompre les activités sera prise par le coordinateur sur place.

### Personnel décisionnaire

Directeur technique : Vincent Orsida

Coordonnateur du programme U4 à U8 zone Ouest : Daniel Andrada

Coordonnateur du programme U4 à U8 zone Centre : Julien Kuon

Coordonnateur du programme U4 à U8 zone Centre : Papa Yaya Badiane

Coordonnateur du programme U4 à U8 zone Est : Corey Boucher

Coordonnateur du programme U4 à U8 zone Est : Dylan Biwolé

Coordonnateur du club : Romuald Martin

Personnel administratif : Sheila Couture

Personnel administratif : Catherine Gosselin

### 3. Ligue U9 et plus

Entraînement : Si le club n'a pas pris la décision de fermer le terrain de pratique, l'éducateur peut prendre la décision d'annuler son entraînement. Il est de sa responsabilité d'en aviser ses joueurs.

Avant le match : En cas de fermeture de terrain, que la décision soit prise par le Ville de Sherbrooke ou par le Mistral de Sherbrooke, les entraîneurs des équipes concernées seront avisés par courriel par Soccer Estrie. Il est de la responsabilité des entraîneurs d'en aviser leurs joueurs.

L'information sera affichée sur la page d'accueil de PTS LIGUE ([http://www.tsisports.ca/soccer/ligue/l\\_topMenu1.aspx](http://www.tsisports.ca/soccer/ligue/l_topMenu1.aspx))

L'information sera également affichée sur la page d'accueil du site internet du Mistral de Sherbrooke ([www.mistralsherbrooke.com](http://www.mistralsherbrooke.com)) ainsi que sur la page Facebook du club (<https://www.facebook.com/MistralSherbrooke/>) et ce, le plus rapidement possible.

Au match : Si ni la Ville de Sherbrooke, ni le Mistral de Sherbrooke n'ont pris la décision de fermer le terrain, la décision revient à l'arbitre, s'il juge que le terrain n'est pas sécuritaire pour les deux équipes ou si un orage éclate, et ce, à n'importe quel moment du match.

- Si au moment d'arrêter le match, au moins 75% du match a été joué, celui-ci comptera comme tel;
- Si au moment d'arrêter le match, moins de 75% du match a été joué, celui-ci sera entièrement repris à une date ultérieure.

## 4. Pendant la semaine de relâche des activités

### Entraînements :

Certains entraîneurs prendront la décision de tenir leurs entraînements malgré la semaine de relâche des activités de soccer. En cas de pluie, il est de la responsabilité de l'entraîneur de consulter le site internet de la Ville de Sherbrooke (<https://cartes.ville.sherbrooke.qc.ca/mesloisirsestivaux/>) pour connaître l'état d'ouverture ou de fermeture de son terrain de pratique.

### Matches AAA :

Selon le calendrier de la Fédération de soccer du Québec, certaines équipes AAA ont match pendant la semaine de relâche des activités de soccer. La plupart des matchs sont tenus sur terrains synthétiques, et il est très rare que les terrains synthétiques soient fermés en raison de la pluie. Advenant le cas où le terrain synthétique serait fermé par la Ville. L'information sera affichée sur le site internet de la Ville de Sherbrooke (<https://cartes.ville.sherbrooke.qc.ca/mesloisirsestivaux/>)

Il incombe ensuite au personnel technique du Club de faire les démarches nécessaires pour faire acheminer l'information aux clubs concernés ainsi qu'à la Fédération de soccer du Québec.

L'information sera affichée sur la page d'accueil de PTS LIGUE ([http://www.tsisports.ca/soccer/ligue/l\\_topMenu1.aspx](http://www.tsisports.ca/soccer/ligue/l_topMenu1.aspx))